BALO

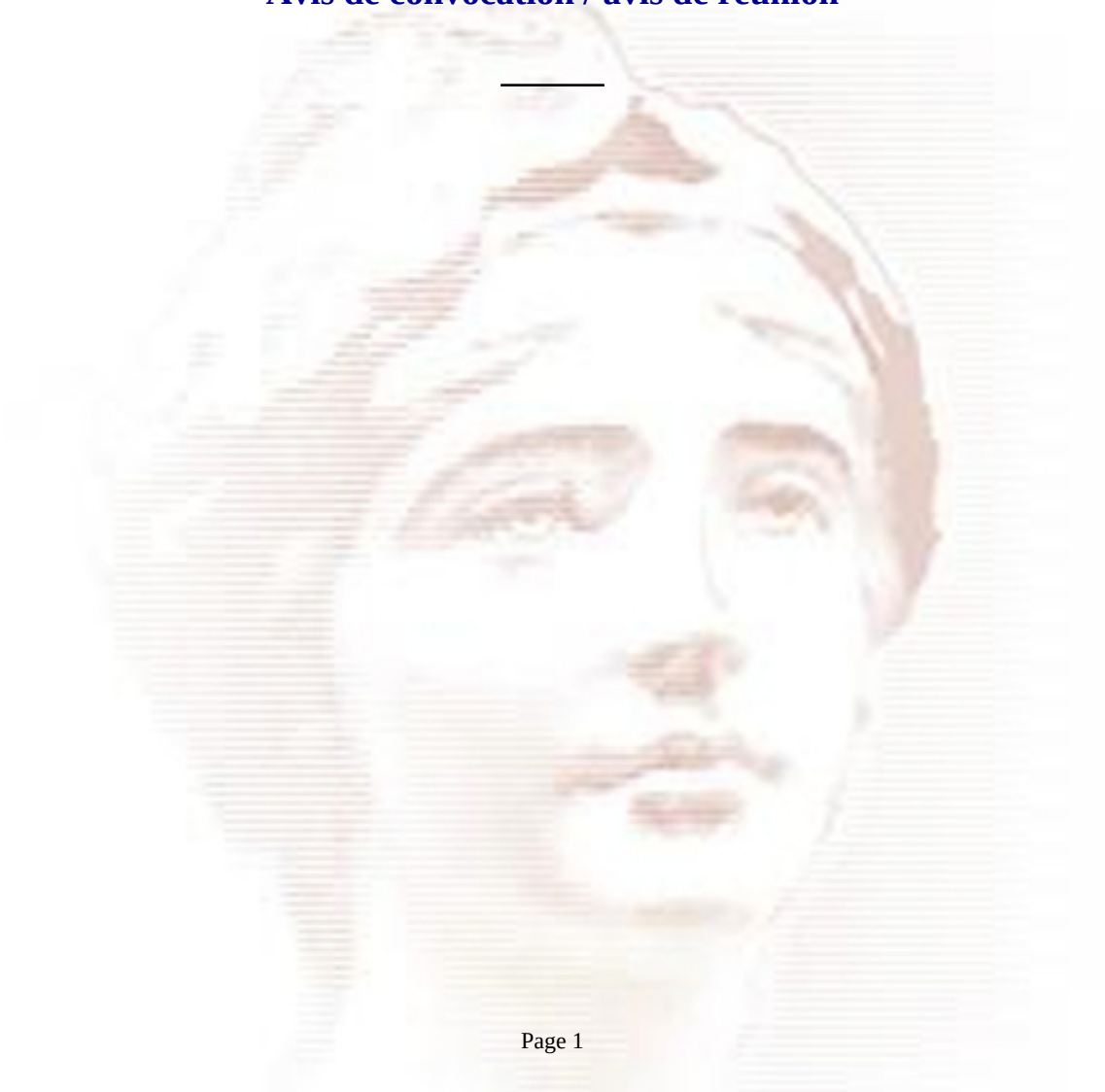
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



MULTIHABITATION 5

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 167 023 750 euros
Siège Social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
513 888 750 RCS Paris

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée le 12 juin 2023 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum requis, les associés de la Société Civile de Placement Immobilier **MULTIHABITATION 5** sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire sur seconde convocation le **six juillet deux mille vingt-trois** à **dix heures** dans les locaux sis à Paris (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur le même ordre du jour, à savoir :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022 ;
4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier ;
5. Autorisation donnée à la société de gestion de procéder à la distribution partielle des réserves distribuables de "plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs", Constatation du montant de la distribution de plus-values immobilières au cours de l'exercice précédent ;
6. Autorisation donnée à la société de gestion de distribuer aux personnes morales, le montant de l'impôt sur la plus-value non acquitté pour leur compte ;
7. Fixation des honoraires de commercialisation de La Française Real Estate Managers ;
8. Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

1. Réduction du capital social, pouvoir à donner à la société de gestion ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Le projet de résolutions a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 63 du 26 mai 2023.

La société de gestion
La Française Real Estate Managers